



**CROZES  
HERMITAGE**

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le 9 avril à 19 h, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE Jean-Michel, Maire,

**Présents :**

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, BONNARDEL Cécile, BERNE Williams, PELLEGRINI Aurélie, CAILLET Jérôme, ARNAUDON Sabine, PARA Brice.

**Absents excusés :** M. PERRAULT Teddy, Mme MILIA Céline

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Chantal BUSCHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ASSEMBLEE**

Approbation du procès-verbal du 12 mars 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal, réuni le 12 mars 2024, est approuvé à l'unanimité.

**07-2024 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2023 avec 11 voix pour ; après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**08-2024 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Dépenses	:	374 400.15 €
	Recettes	:	515 556.64 €
Résultat : + 141 156.19 €			

<b>Section d'Investissement :</b>	Dépenses	:	128 988.38 €
	Recettes	:	114 865.44 €
Résultat : - 14 122.94 €			

**Le compte administratif de la Commune est voté à 11 voix pour.**

**09-2024 – AFFECTION DU RESULTAT 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023 : Excédent de 141 156.19 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : de 14 122.94 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : de 127 033.25 €

## 10-2024 – VOTE DES TAXES LOCALES 2024

---

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés de l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFB) à 71.32%
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFNB) à 31.21 %.
- taxe d'habitation (TH) à 8.39 %

**CHARGE** Monsieur le Maire, de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux et de transmettre une copie de ces documents aux services de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

## 11- 2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, vote les nouvelles propositions du Budget primitif de l'exercice 2024 :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	626 387.25 €
	Recettes :	626 387.25 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	222 053.94 €
	Recettes :	222 053.94 €

**Le Budget primitif 2024 de la Commune est voté à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES :

---

- Boulangerie Moras : Valorisation du bien = bailleur social
- Terrain à vendre au quartier des Pinets = 2 agences immobilières à vendre 85 000€ net vendeur
- Travaux école = Marché maîtrise d'œuvre le 03/06/2024
  - Commission travaux le 13 mai 2024 à 18h30
  - Conseil municipal le 27 mai 2024 à 19h00
  - Choix de la maîtrise d'œuvre le 31 juillet 2024
  - Donner la réponse le 1 août 2024 clôture
  - Réponse à donner fin août 2024
  - Validation au 15 septembre 2024
  - Début du marché le 1 octobre 2024
  - Début des travaux juillet 2025
  - Subvention à 80%

**La séance est levée à 21h10**

**Chantal BUSCHE**  
Secrétaire de séance

**Jean-Michel MONTAGNE**  
Maire de Crozes Hermitage